N° 3066 — 8e Année | CINQ CENTIMES | Jeudi 5 Novembre 1896

RÉDACTION & ADMINISTRATION:
ROUBAIX, 30, rue des Fabricants (près la place du Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50 — Un an, 18 fr.
Nord, et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs — Un an, 24 francs
Abonnement contigu sauf avis contraire.

L'EXPRESS DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . . 0 fr. 50 »
FAITS DIVERS . . . . 0 fr. 75 »
LOCALES . . . . . 1 fr. 00 »

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, 5 Paris, 5 l'Agence Havas, place de la Bourse, 29.

Téléphone

COLLECTIVISTES et cléricaux

Certes nous comprenons l'obstination passionnée du *Réveil du Nord* à lier, contre les faits, contre l'évidence, le passé d'alliances cléricales du parti collectiviste.

Quand on affecte tant de rigidité dans ses principes, quand on se montre si sévère dans l'appréciation des actes d'autrui il est dur de se voir prouver que pendant toutes ces dernières années, l'histoire du parti collectiviste dans le Nord n'est qu'une suite ininterrompue d'alliances et de compromissions avec les cléricaux.

En vain notre confrère s'épuise-t-il en longues et copieuses explications; en vain se donne-t-il un mal énorme pour essayer de refaire l'histoire à sa façon.

Toutes les explications, toutes les considérations, tous les commentaires intéressés ne sauront prévaloir contre des faits patents, avérés, notoires : M. Lafargue acceptant, *sans protester*, l'appui de la *Dépêche*, bénéficiant des voix cléricales et leur devant son siège de député; MM. Defontaine et Alexandre, patronnés en même temps par la *Croix* et par le *Réveil du Nord*, élus, eux aussi, par une coalition de voix socialistes-cléricales; MM. Scrive, Charles Rogez, Cointrelle allant siéger dans nos assemblées départementales par la grâce des collectivistes.

Et nous ne citons que quelques faits, les plus importants et les plus caractéristiques.

Nous pourrions encore rappeler, par exemple, en outre des élections de Caudry et de Bordeaux, dont nous avons déjà parlé, celle, au conseil d'arrondissement, il y a un an, de M. Piatel, à Haubourdin, dont les collectivistes assurèrent la victoire sur le candidat républicain.

Et ce sont ces mêmes collectivistes, auxquels les cléricaux sont redevables d'avoir pu retrouver, dans notre région, une parcelle de l'influence électorale qu'ils semblaient avoir pour jamais perdue, qui nous engagent gravement, avec un sérieux de pince-sans-rire, à nous souvenir que le cléricalisme est toujours l'ennemi !

Ennemi..... certes, nous ne l'avons pas oublié. Et, puisque le *Réveil* nous apprend qu'il a « remis à notre intention la poussière des vieilles collections de journaux », il a dû nous voir aux prises, pendant ces dernières années, continuellement, presque chaque jour, et sans repos ni trêve, avec ces cléricaux qu'il nous dénonce aujourd'hui.

Quant à lui, qu'il cite donc ses batailles anti-cléricales, qu'il nous indique dans quelles circonstances il a mené le combat contre le cléricalisme, contre ses candidats, ses journaux et ses principaux représentants !

C'est qu'en réalité, une double influence *se manifestait clairement au sein du parti* collectiviste: celle des hommes qui avaient embrassé ses idées sincèrement, séduits par le mirage des félicités promises au monde futur, et celle des personnalités haineuses qui n'étaient entrées dans le parti que sous le coup de déceptions irritées et pour venger d'inexpiables rancunes.

Qu'importaient à ces derniers venus que les collectivistes, sous prétexte de combattre « l'opportunisme », déchaînassent dans notre pays un dangereux mouvement de réaction.

L'opportunisme était l'ennemi : c'était là le mot d'ordre, là le cri de guerre !

Quant au cléricalisme, on en parlait sur le ton que prend aujourd'hui l'*Echo du Nord*, et le *Réveil* nous laissait entendre, ou à peu près, que c'était une vieille « rengaine », selon son aimable et coutumière expression.

Les cléricaux surent habilement exploiter ces animosités particulières. Par un système d'excitations perfides, par des manœuvres aussi savantes que peu scrupuleuses, ils facilitèrent l'action vindicative de certains collectivistes contre les républicains, et réussirent à la faire tourner à leur *profit*.

Les feuilles cléricales ne dissimulaient, d'ailleurs, ni leur tactique, ni leurs espérances.

« Voter pour M. Defontaine, disait le *Croix de la Sambre*, ce n'est pas augmenter la force du socialisme. Les événements des deux dernières années à Lille nous montrent ce qui arrivera à Maubeuge.

» Il y a deux ans, les catholiques à Lille ont voté pour Lafargue contre l'opportunisme. Depuis, M. Scrive a été élu contre l'opportuniste Rigaut. Aujourd'hui même, les catholiques ont un candidat, M. Loyer, qui passera contre Lafargue malgré l'opportuniste Verly. Les catholiques à Lille n'ont donc point compromis l'avenir en votant pour Lafargue; ils ont fait une trouée dans le parti de la majorité, et cette trouée a livré passage à nos candidats. Il en sera de même à Maubeuge. »

Oui, les coalitions cléricales-socialistes, si elles ont assuré quelques succès au parti collectiviste, ont, en effet, permis aux cléricaux de faire leur « trouée » et de reprendre position dans notre citadelle républicaine d'où le suffrage universel les avait chassés.

Et les voilà de nouveaux envahissant, arrogants, menaçant !

Et au sceptici-me railleur des anciens voltairiens de l'*Echo du Nord*, le Congrès de Reims répond en disant : Qu'est-l'Eglise dans la République ? Rien. — Que doit-elle être ? Tout !

Les intérêts, effrayés à la perspective des expropriations collectivistes, se remuent et s'agitent, sournoisement surexcités par ceux qui revendiquent le monopole de la défense de l'ordre et de la propriété contre la révolution.

Et les collectivistes montent au Capitole ! Et le *Réveil du Nord* glorifie l'œuvre de ses amis!

Aveugles, trois fois aveugles ceux qui n'aperçoivent pas la réaction pointant à l'horizon; ceux qui *ne comprennent pas* que sous prétexte d'accélérer l'évolution sociale et d'assurer à l'humanité un chimérique bonheur, les collectivistes risquent de nous ramener de vingt en arrière, en nous faisant perdre le fruit de tant d'années d'efforts démocratiques, de tant de luttes persévérantes pour le progrès, pour la justice, pour la liberté!

Georges ROBERT.

P.-S. — Le *Réveil du Nord* publie le texte d'une affiche que M. Defontaine aurait fait placarder dans sa circonscription en 1893. Nous reproduirons ce document demain, en l'accompagnant des réflexions qu'il comporte.

LA VÉRIFICATION des Poids et Mesures

Le *Journal Officiel* d'hier mardi a publié le rapport adressé au ministre du commerce par M. Bourgeois, conseiller d'Etat, directeur du travail et de l'industrie sur les opérations de la vérification des poids et mesures en France pendant l'année 1895.

C'est pendant cet exercice qu'ont été appliqués pour la première fois la loi du 21 juillet 1894 et le décret du 17 décembre de la même année, rendus pour son exécution. Comme on le sait, la taxe qui frappait les instruments de pesage et de mesurage neufs avait eu pour effet d'entraver sérieusement la fabrication en France, surtout en ce qui concernait les appareils de pesage destinés à l'exportation.

Depuis longtemps, de nombreux pays étrangers avaient manifesté leur regret de ne pouvoir obtenir le poinçon français sans payer une taxe relativement élevée, ce qui mettait nos produits dans l'impossibilité de lutter contre la concurrence d'autres nations européennes. La loi du 21 juillet 1894 a remédié à cet état de choses en décidant qu'à partir du 1er janvier 1895 la taxe de vérification première serait supprimée pour tous les poids, mesures et instruments de pesage soumis au poinçon français.

Le rapport confirme un tableau faisant connaître les résultats constatés depuis l'application de la loi du 21 juillet 1894.

Parmi les bureaux où le nombre des instruments a atteint, en 1895, un chiffre maximum de 10,000, nous relevons ceux de Lille et d'*Hazebrouck* :

A Lille, 30,431 instruments, en 1895, au lieu de 29,413 en 1894, à Hazebrouck, 192,626 en 1895 au lieu de 107,385 en 1894; il s'agit uniquement d'instruments de pesage.

Voici maintenant les résultats généraux de la vérification des poids et mesures pendant l'exercice 1895 dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais :

NORD. — Membre de fabricants : Lille, 22; Avesnes, 4; Cambrai, 3; Douai, 4; Dunkerque, 4; Hazebrouck, 8; Roubaix, 2; Tourcoing, 2; Valenciennes, 5.

Nombre d'instruments soumis au poinçon primitif. — *Neufs* : Lille 30,431; Avesnes, 1; Cambrai 60; Douai 8; Dunkerque 1; Hazebrouck 152,626; Roubaix 137; Tourcoing 455; Valenciennes 89. — *Réparés* : Lille 4,379; Avesnes 815; Cambrai 336; Douai 222; Dunkerque 174; Hazebrouck 353; Roubaix 1,336; Tourcoing 1,681; Valenciennes 158.

Jugements prononcés : Lille, amendes, 102 fr.; Avesnes, amendes, 88 fr., affichage 4; Cambrai, amendes, 30 fr.; Douai, amendes, 43 fr. emprisonnement, 6 jours; Dunkerque, amendes, 68 fr.; emprisonnement, 6 jours; affichage 1; Hazebrouck, amendes, 40 fr.; Roubaix, amendes, 75 fr., emprisonnement, 6 jours; Tourcoing, amendes, 23 fr.; Valenciennes, amendes, 42.

PAS-DE-CALAIS. — Nombre de fabricants : Arras, 11; Béthune, 2; Boulogne-sur-Mer, 6; Montreuil-sur-Mer, 2; St-Omer, 1.

Nombre d'instruments soumis au poinçon définitif. — *Neufs* : Arras, 4,568; Béthune, Boulogne et Montreuil, 0; Saint-Omer, 278. — *Réparés* : Arras, 2,263; Béthune, 80; Boulogne, 1,182; Montreuil, 362; Saint-Omer, 124.

Jugements prononcés : Arras, amendes 67 fr.; Béthune, sans amende, 56 fr.; Boulogne, amendes 78 fr.; Montreuil, amendes 16 fr.; Saint-Omer, amendes 21 fr.

Le rapport du conseiller d'Etat, M. Nicolas, conclut en ces termes :

Le service de la vérification des poids et mesures, dans son ensemble, a donné, en 1895, de bons résultats.

Le personnel, malgré les réductions opérées, s'est *multiplié pour mener à bien le travail qui lui est confié*, et le produit des taxes, dont l'augmentation est constante depuis plusieurs années, démontre suffisamment les efforts faits pour arriver à exercer et porter aux rôles tous les commerçants ou industriels faisant usage de poids et mesures et assujettis à la vérification.

En outre, la fidélité sur le débit des marchandises qui se vendent au poids ou à la mesure a été l'objet d'heureux résultats, constatés dans des tournées spéciales, inopinées et fréquemment répétées. Les procès-verbaux rédigés contre les fraudeurs viennent témoigner du zèle déployé dans cette partie du service par les vérificateurs des poids et mesures, gardiens de la garantie publique.

Je ne puis donc, monsieur le ministre, que recommander à votre bienveillante sollicitude ces agents dont beaucoup n'ont pas, par suite de l'insuffisance des crédits, obtenu cette année l'avancement auquel ils pouvaient prétendre en vertu des règlements. »

Nos Dépêches

Par Fil Téléphonique Spécial

Conseil des Ministres

Paris, 3 novembre. — Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Félix Faure.

Les victimes des inondations

M. Barthou a été autorisé à déposer, aujourd'hui, sur le bureau de la Chambre, un projet de loi ouvrant un premier crédit de un million, pour venir en aide aux victimes des inondations.

Les affaires d'Orient

M. Hanotaux a fait connaître le sens des déclarations qu'il apportera cet après-midi à la Chambre en réponse aux interpellations sur les affaires d'Arménie.

Au Panthéon

La séance du Conseil a été levée à onze heures, pour permettre à M. Méline de se rendre au Panthéon, accompagné de M. Darlan et du général Billot.

La Chambre

La séance est ouverte à 2 h. 05 sous la présidence de M. Brisson.

Les victimes des inondations

Au début de la séance, M. Barthou dépose un projet tendant à ouvrir au ministre de l'intérieur un crédit d'un million pour venir en aide aux victimes des inondations. Le projet est renvoyé à la commission du budget.

INTERPELLATION sur les MASSACRES D'ARMÉNIENS

L'ordre du jour appelle la discussion des interpellations de M. de Mun, Denys-Cochin, Delatosse, etc. sur les événements d'Arménie.

Discours de M. Denys Cochin

M. Denys Cochin, prend le premier la parole. Les massacres d'Arménie, dit-il, dépassent en horreur tout ce que peut rêver l'imagination, et pourtant il était facile de les prévoir, depuis longtemps, puisque le traité de 1877 et le traité de San-Stefano. Des faits date, en effet, la Turquie s'est refusée à réaliser dans les provinces habitées par les Arméniens les améliorations qu'on lui demandait.

Pas d'endroit, rend-il, homogène aux Arméniens, s'écrie-t-il, plus laborieuse, toujours exploitée et toujours opprimée, qui joue à l'égard des Turcs le rôle de certaines nations vis-à-vis d'autres issues dont ils sont les esclaves et les pourvoyeurs. » (Rires et applaudissements.)

Ce sont les Arméniens qui alimentent le commerce ottoman et l'agriculture. En échange, on les ruine, on les tond, on les rase; ils sont égorgés par ceux-là qui devraient assurer l'ordre. Ah ! l'ordre, le règne anjourd'hui dans leurs villages dévastés, mais comme il régnait autrefois à Varsovie.

Enfin, hasta, ils ont exigé les réformes promises. La Turquie leur a répondu par un égorgement général accompli par l'armée complicite du gouvernement ottoman.

M. Jaurès. — Elle a complicité de l'Europe. (Très bien à l'extrême gauche.)

M. Denys Cochin rappelle les atrocités commises.

En présence de pareilles questions d'humanité, ajoute-t-il, les nations ne peuvent pas se laisser aller à leur premier élan de générosité parce qu'elles doivent obéir à des intérêts traditionnels ; mais il ne faut pas oublier que la défense des chrétiens d'Orient a toujours été l'apanage de la France (Très bien et applaudissement prolongés à droite).

M. Denys Cochin. — D'ailleurs, il ne s'agit pas *seulement de la défense des chrétiens*, il s'agit de défendre des hommes opprimés, c'est une question de patriotisme européen. (Très bien ! sur un grand nombre de bancs).

Il faut enlever en coin de la vieille Europe, c'est le moment de faire appel à cette constante amitié de la Russie qui vient d'être proclamée solennellement. L'Angleterre ne peut pas rester seule, elle aussi ses charges. (Vifs applaudissements à droite et sur un certain nombre d'autres bancs).

Ces charges consistent peut-être à premier lieu à s'associer aux généreux élans de la France (nouveaux applaudissements), à travailler avec elle à leur cœur ! Supprimer et à faire régner la justice (applaudissements répétés).

Cela, dit-il, appartient le ministre des affaires étrangères ! (sensation — nouveaux applaudissements sur un certain nombre de bancs).

L'orateur est vivement félicité par ses amis.

Discours de M. le comte de Mun

M. le comte de Mun. — Je demande à dire quelques mots avant M. le ministre des affaires étrangères. Il y a une chose plus triste encore que les massacres d'Arménie, c'est l'inertie de l'Europe. (Très bien à droite).

Eh bien ! la France doit montrer qu'elle est à la hauteur de ses traditions. La responsabilité de ce gouvernement ottoman dans ces crimes abominables a été mise ; cependant elle ne saurait être révoquée en doute, et je regrette en passant que le gouvernement n'ait pas suivi l'exemple de l'Angleterre et n'ait pas fait distribuer au Parlement des documents capables d'éclairer une question aussi grave.

Il est certain que les autorités turques ont présidé aux massacres, et à Constantinople, qui durant ces jours de massacres, des officiers ottomans, des pécus, représentants immobiles de l'Europe impuissante, qui, dans ces conditions, si ce n'est la puissance possède et conduite par la police ville-même ? (Mouvement).

Que faire de moins les égorgeurs ? Non, on les a récompensés. Cous qu'on a punis, ce sont les fonctionnaires qui ont essayé de prévenir les massacres. Et cette Turquie, qui vient de nous lancer un l'infâme projet d'exterminer une race ? (Mouvement prolongé). Vifs applaudissements à droite et sur plusieurs bancs).

Quoi qu'il en soit, il y a à cette heure un peuple qui va martyriser, il y a une nouvelle explosion du fanatisme musulman et du vieil esprit turc. L'Europe peut-elle demeurer inerte en présence d'un pareil spectacle? (Très bien).

On prétend que les Arméniens sont des révolutionnaires. Mais, après avoir subi un aussi effroyable régime, n'est-il pas naturel après tout que le sentiment de la révolte se fasse jour en eux.

Et puis, ces prétendus révoltés n'ont pas d'armes, ils ne peuvent pas se défendre, ils n'ont pas le droit de se tourner vers l'Europe et de lui crier : « A l'aide ! »

Or, l'Europe n'a rien fait pour eux. Au congrès de Berlin, elle avait pris l'engagement de les protéger. Cet engagement, elle ne l'a pas tenu ; aussi, est-elle responsable du sang versé! (Sensations.)

Les manifestations bruyantes de l'Angleterre dont il est permis de contester le désintéressement, ont plutôt retardé la solution d'une question si intimement liée à la question d'Orient.

En présence de la situation de l'Europe, la diplomatie vous donne ne peut que méditer, l'intégrité de l'empire ottoman est une politique à laquelle la France a trop de raisons de se maintenir en Asie, à Constantinople, comme sur les bords du Nil. (Vifs applaudissements sur un grand nombre de bancs.)

Mais l'Europe ne peut-elle faire pour l'Arménie ce qu'elle a fait pour la Crète ?

Et la France ne peut-elle prendre l'initiative de cette intervention ?

Elle resterait ainsi, s'écrie l'orateur dans un magnifique mouvement d'éloquence, elle resterait fidèle à son passé, fidèle à ses traditions, fidèle à ses nommes. Il y a d'ailleurs en Arménie une question qui intéresse la France seule, car il y a des religieux latins et c'est le droit de la France, droit qui n'a jamais été contesté, d'avoir la garde des intérêts chrétiens en Orient. Sur ce point, le France n'a à demander de conseils à personne.

Ces droits, il faut les maintenir, il faut que la France montre que les intérêts de ses missionnaires vers elle les cours de tous ceux qui souffrent dans le monde. (Vifs applaudissements sur un grand nombre bancs).

Le 22 novembre 1895, un religieux, le Père Salvator, a été arrêté par des troupes turques et massacré. Une enquête a été faite sur ce sujet : cette enquête il faut la faire connaître, et la France doit avoir des satisfactions, il y a de son droit et de sa dignité.

Se tournant vers M. Hanotaux, M. le comte de Mun s'écrie :

Parlez donc bien haut en son nom, *mêlez-vous* hardiment ses traditions et sa politique, car de l'attitude qu'elle va prendre en Orient, dépendra son influence pour le bien de l'humanité. (Vive sensation à droite et sur un grand nombre de bancs au centre et à gauche).

M. de Mun, de retour à son banc, reçoit les vives félicitations de ses collègues.

Déclaration de M. Delafosse

M. Delafosse, de son banc. — Après les admirables paroles que vous venez d'entendre, après les éloquents discours de MM. de Mun et *Denys Cochin, je ne pourrais qu'affaiblir l'impression produite sur la Chambre.* Je n'ai rien à ajouter à ce qui vient d'être si bien dit (Très bien).

Discours de M. Hubbard

M. Hubbard prétend d'abord que les catholiques ont bien attendu pour interpeller au sujet des massacres d'Arménie.

M. Delafosse. — Pardon ! Notre interpellation a déposée sous le précédent cabinet qui a refusé d'y répondre.

M. Hubbard *est d'avis qu'il faut se abdier des* arméniens et combate que le Parlement n'a reçu aucun document sur les affaires d'Arménie.

M. Hubbard soutient qu'il importe d'éclairer le rôle de l'Angleterre dans les massacres d'Arménie; ces événés tout un but d'intérêt personnel que l'entêté franco russe à laquelle a fait allusion M. Denys Cochin doit vouloir contrecarrer. Mécontentes que l'Angleterre occupe l'Egypte comme elle a occupé l'Egypte (Applaudissements à l'extrême-gauche). La Russie sans doute agit au contraire pour tout obtenir à Constantinople des résultats importants pour la cause arménienne.

C'est au ministère des affaires étrangères à nous renseigner sur les intentions de cette puissante amie. Le pays ne saurait rien gagner à avoir une lutte de diplomatie européenne. Il faut que le Parlement et l'Europe se doutent politique extérieure. (Applaudissements à gauche).

L'orateur termine en déclarant que l'influence de la France en Orient ne doit pas se limiter à protéger des missionnaires et des intérêts, il faut qu'elle étende encore en protection à tous ceux qui y ont droit. (Applaudissements à gauche.)

Discours de M. Hanotaux

M. Hanotaux, Ministre des affaires étrangères, à la parole.

Il répond d'abord à l'allusion faite au prince Salvator, sujet italien, mais grâce, comme Italie, sous le protectorat de la France.

Notre ambassadeur à Constantinople, M. Cambon a reçu l'assurance du gouvernement Ottoman que les assassins du prince Salvator seraient recherchés et sévèrement châtiés.

Sur l'énergique intervention de notre ambassadeur, le ministère Turc vient de décréter un conseil de guerre le colonel commandant un détachement ou se trouvent certainement les coupables.

Une première satisfaction nous est ainsi donnée. Nous indique-t-il, que nous ne pouvons pas considérer des crimes aussi purs comme ils le méritent.

M. Hanotaux reconnaît que les faits les plus graves se sont produits l'hiver dernier en Arménie. Ces déplorables événements ont justement ému l'opinion dans le monde entier et pour qui il est bien difficile, en raison même de l'étendue des distances et des difficultés des communications, de rechercher l'origine, la gravité et la nature des faits et notoire et tout le monde est d'accord pour penser qu'ils ont mal aussi profond et le ravage de prévoir ruines.

Il ne faut pas oublier que dans les provinces turques la population arménienne ne représente certainement pas une proportion de plus de 10 0/0 des habitants.

Pour tout l'empire Ottoman, le chiffre total des Arméniens, n'est certainement pas de 3 millions. Le mouvement qui vient de se produire n'avait pas pris probablement une telle ampleur, si, à ce moment, les Turcs n'avaient pas en cour de certains d'entre eux l'espoir et le désir de l'indépendance et si, par deux fois les nouvelles conditions faites aux Arméniens et aux Arméniens l'administration ottomane ne leur avaient formé de trop fréquents et trop légitimes griefs.

Ce fut en 1885 seulement qu'en entendit parler pour la première fois d'un mouvement arménien.

A sa naissance, le mouvement fut très prolongé, mais il eut une grande répercussion en Angleterre. Les Sociétés politiques y en emportèrent ; pas à pas il prend de la clarté dans ce cercle : pas dans la rue, pas au Parlement, et le gouvernement lui-même fut bientôt obligé de compter avec lui.

On voulait attirer l'attention de l'Europe en dénonçant constamment les excès de l'Administration ottomane et développer peu à peu l'esprit d'intervention. A partir de 1889, des faits nouveaux se produisirent sans qu'on puisse discerner exactement à qui incombait les premières torts.

Des conflits de plus en plus graves éclatèrent entre les populations et les autorités ottomanes. La reprise sion ité rude ; les esprits s'excitèrent de part et d'autre ; les faits allèrent en s'aggravant.

Dès le mois de septembre 1894, l'agitation avait gagné presque toute la contrée (Exclamations à l'extrême-gauche).

M. Jaurès. — Vous pouvez parti pour les bourreaux contre la justice (Protestations au centre et à gauche).

M. Hanotaux. — Des que les nouvelles furent arrivées à Constantinople, les ambassadeurs eurent à s'occuper de la question.

Il s'établit à la demande même du Sultan une sorte de concert entre les ambassades d'Angleterre, de Russie et de France. Cette entente fut conclue en Octobre 1895. Malheureusement, soit que la bonne volonté fit défaut, soit que les événements qui se précipitaient de nouveau, aient rendu impossible les réformes ne pût être appliqué. A partir de novembre 95, les luttes et les massacres recommencèrent partout.

L'hiver de 1895-96 a été surtout terrible.

M. Hanotaux lit quelques passages du rapport adressé au mois d'janvier par un de ces agents placés mieux que personne pour être exactement renseigné et dont les dépêches ont été publiées en un livre bleu. Il en résulte d'en bas. Au mois d'août dernier éclate soudain à Constantinople cet étrange complot dont le coup de main sur la banque ottomane est l'episode le plus connu.

Devant ces faits, les puissances ne sont pas restées impassibles. Dans notre ou dernière d'inquétaient à elles : arrêter les violences, protéger leurs colonies nécessites. Elles n'ont manqué ni à l'un ni à l'autre. Un régime nouveau plus libéral a été accordé à l'île de Crète à la demande de l'Europe.

Il est vrai que ces solutions particulières n'ont pas atteint le mal à sa source, mais du moins elles permis de dégager quelques-uns des principes qui paraissent devoir guider les puissances dans la solution que réclament ces délicates et périlleuses questions.

L'Europe unie, saura, nous l'espérons, se faire comprendre du Sultan et elle le mettra en garde contre les différentes ruines. Elle saura lui prouver qu'il ne s'agit nullement de favoriser telle ou telle partie de l'empire, ni telle ou telle religion au détriment des autres, mais que les Grecs, arméniens, orthodoxes, musulmans, souffrent des mêmes maux et demandent les mêmes améliorations.

Elles lui montreront la source du mal là où elle est, c'est-à-dire dans la mauvaise gestion politique, financière et administrative.

Messieurs, j'ai essayé de répondre dans la mesure où il est permis de le faire aux questions qui m'ont été adressées et aux nombreuses questions qui sont restées. J'ai essayé de dégager devant vous les éléments d'un problème chaud, un, pour mieux parler, des données nouvelles que la marche des événements a ajoutées à cette éternelle question d'Arménie. Je crois que la Chambre comprendra et que l'on comprendra aussi, hors de cette enceinte, quels sont les sentiments qui dirigent la politique du pays.

La France, fidèle à toutes ses traditions dans l'amélioration du sort des peuples de l'Orient. Elle s'oublie pas les devoirs du protectorat religieux qu'elle exerce. Elle sait que l'ordre et la sécurité sont nécessaires aux grands intérêts de toute nature qu'elle défend. Telles sont les vues, Messieurs, qui ont dirigé et qui dirigeront, si vous les approuvez, la politique de la France au moment où elle s'efforce de résoudre dans un meilleur sens pays d'abominables massacres sur lesquels la presse, en partie passée, a gardé le silence le plus complet, tandis que le gouvernement ottoman s'efforçait de rendre complice, à des égorgements. (Violentes exclamations au centre.)

M. Bizarce. — Il n'est pas possible que vous adressiez au Gouvernement de la République des paroles insultantes. Je vous invite à les retirer (Vifs applaudissements au centre).

M. Jaurès. — Je voudrais pouvoir retirer aussi que je viens de dire : le crime de la France qui je retire le mot qui exprimait ma pensée (Rires et applaudissements à l'extrême gauche. — Rumeurs au centre).

M. Bouge. — Escobar. — (Violent tumulte).

M. Jaurès. — Je constate que c'est par M. Bouge qui, vient insulter l'Assemblée en criant.

M. Bouge. — Oui, vous êtes un Loyola (Bruits divers).

M. Jaurès. — Puisque les gouvernements sont devenus incapables d'empêcher ces massacres odieux il fait donc que les différents concerts de notre nation indignation et qu'il oblige les puissances à assurer la sécurité des arméniens.

L'orateur termine son discours.

Les ordres du jour

La clôture de la discussion est prononcée et il y a quatre ordres du jour : celui de M. Develle, ainsi conçu : **La Chambre approuvant les déclarations du gouvernement passe à l'ordre du jour.**

L'ordre du jour Jaurès est d'abord repoussé par 454 voix contre 54.

¡l'Ordre du jour de confiance est voté

M. Méline. — Le gouvernement accepte l'ordre du jour de M. Develle.

La priorité est accordée à cet ordre du jour par **384 voix contre 124**.

M. de Mun réitère son ordre du jour. On passe au scrutin *sur le fond de l'ordre du jour* Develle. Il est **adopté par 402 voix contre 90.**

Sur la demande de **M. Antonin Dubost**, la Chambre vote par 354 voix contre 1, un projet de loi ouvrant un crédit de 1 million pour les victimes des inondations.

La Chambre renvoie à un mois plusieurs interpellations.

La discussion sur les raisins est fixée à jeudi, le budget à mardi.

La séance est levée à 7 heures 30.

Physionomie de la séance

Salle superbe. Assistance aussi nombreuse que choisie pour ce premier gala de la saison parlementaire. Du reste, le nommer passée, les partis n'avaient fait que s'observer avec défiance.

La proximité des fêtes de la Toussaint ne permettait guère à la Chambre d'aborder les grands débats annoncés.

C'est donc aujourd'hui que s'est effectuée la véritable rentrée parlementaire importante dont chacun portait cette ouverture. Il n'y a pas eu de lever de rideau. Aussitôt après le dépôt du crédit de un million demandé par le gouvernement pour les victimes des inondations, M. Barthou prit la parole pour développer son interpellation sur l'Arménie. A ce moment, tous les députés se trouvaient à leurs bancs. Le ministère était représenté par M. Bourgeois, Hanotaux, Barthou, Boucher. Plusieurs ambassadeurs étaient disséminés dans la loge diplomatique dont le premier rang comme toujours était occupé par de jolies femmes en élégantes toilettes.

M. Denys Cochin compte parmi les bons orateurs de la Chambre. Il est de ceux qu'on écoute toujours avec plaisir et qui savent se faire applaudir même par leurs adversaires. Peut-être a-t-il été aujourd'hui moins bon qu'à son habitude, surtout dans la première partie de son discours. Il fait l'histoire de l'Arménie en remontant avant le déluge.

M. Denys Cochin a parlé, en effet, assez longtemps des populations qui habitaient le mont Ararat avant que l'arche de Noé y eut abordé. Dans sa seconde partie, le député monarchiste a changé de position et des bancs bravos ne lui ont pas été ménagés, tout à la fois de tous les points de la salle. On a surtout applaudi le passage fort spirituel où il a comparé le rôle civilisateur de la France et la conclusion où, parlant à mots courts de l'amitié qui unit la France à la Russie, il a fait entendre que cette amitié devait avoir les chances de durer longtemps. Il a aussi voulu dénoncer les gênéreuses chimères, dans les entreprises que de tous les temps notre pays a tentées pour la défense des faibles et des opprimés.

Cette belle péroraison a été saluée sur tous les bancs de la Chambre par de longues salves de bravos.

M. le comte de Mun dont le nom figurait après celui de M. Denys Cochin sur la liste des inscriptions, a plaidé la même thèse. Il s'est attaché surtout à dégager, avec un merveilleux clarté de langage, les responsabilité du gouvernement ottoman. Comme son collègue de la Seine, il a fait appel à l'intervention de l'Europe. Après lui, M. Delafosse devait monter à la tribune, mais qu'il pourrait ajouter aux deux éloquences que la Chambre venait d'entendre ? Rien. Aussi, *à-il argument fait en renonçant à* la parole. M. Hubbard n'a pas eu chance en faire autant, mais il n'a notablement abrégé ses observations dont le véritable but était d'inviter le gouvernement à s'exprimer sur le véritable caractère de l'alliance franco-russe.

* *

C'est chose que le Ministère des Affaires étrangères est intervenu. Suivant son habitude, M. Hanotaux avait pris le soin d'écrire à l'avance les déclarations qu'il comptait faire à la Chambre. Non point qu'il soit incapable de parler d'abondance, le jour où il le voudra, mais pour contrairer un véritable talent oratoire, mais sur des débats de ce genre, où les paroles du gouvernement intéressent au monde entier, le moindre mot est important, désirable, il importe de ne rien livrer au hasard de l'improvisation.

Les déclarations du ministre que la Chambre entière a écoutées dans un silence profond, débutent par un énonvant tableau des attaques qui se commettent en Orient.

C'est là ce qui concerne le passé. Pour le présent, M. Hanotaux esquisse le tableau qui convient en pareille matière le rôle joué jusqu'ici par la France dans les affaires d'Orient et rappelle qu'elle entend jouer à l'avenir. Ce passant, il a donné quelques indications sur les vues échangées à Paris au cours du voyage de car. Les déclarations à la fois très fermes et très modérées du ministre, ont été unanimement applaudies.

La discussion s'est terminée par un véhément discours de M. Jaurès, qui a reproché à l'Europe gouvernementale, de n'avoir pas tenu ses engagements les plus solennels, et qui a fait l'apologie des Comités révolutionnaires arméniens. Pendant ce discours, s'est produite une assez vive altercation entre M. Bouge et M. Jaurès. Le député socialiste ayant exposé avec son habituelle fougue d'argumentation la politique qu'il voudrait voir suivre par la France, de nombreux murmures se sont élevés sur les bancs de la gauche et M. Bouge s'est écrié : « C'est digne d'Escobar ». — « Vous dites, M. Bouge » a demandé M. Jaurès, « le dit, a répondu le député de Marseille, que c'est digne d'Escobar ». — « Je constate » a dit alors M. Jaurès, que je viens d'être insulté par M. Bouge, et cela ne m'étonne pas. Ce n'est pas la première fois que vous me dites cela, a répondu M. Bouge. Vous avez déjà fait pareille réponse à mes collègues ». Un coup de sonnette du Président a mis fin à cet incident qui n'aura pas d'autres suites.

On s'attendait, en général, à voir la Chambre adopter un ordre du jour d'approbation qui manifestation unanime qui eut accordé avec plus d'efficacité l'action de la France en Orient, mais, M. Jaurès ayant déposé un ordre du jour et celui-ci ayant été mis au vote, nous le pensons les socialistes et une partie des radicaux ont cru devoir se séparer du reste de la Chambre quand il s'est agi de voter l'ordre du jour approuvant les déclarations du gouvernement.

Avant de se séparer, la Chambre a renvoyé à un mois, malgré les protestations violentes de quelques membres de la droite, plusieurs interpellations. Jeudi nous aurons le grand débat sur Carnaux en attendant le budget dont la discussion commencera mardi prochain.

SÉNAT

La séance est ouverte à 2 heures 45, sous la présidence de **M. Loubet**.

Validation d'élections

Le Sénat valide les élections de MM. Grimaud (Hautes-Alpes), Bézine (Yonne), Monestier (Lozère) et Dentlaux-Junca (Gers).

INTERPELLATION sur MADAGASCAR

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Le Provost de Launay sur la situation de Madagascar et sur la politique suivie par le résident général. (Mouvement d'attention).

M. Le Provost de Launay monte à la tribune au milieu du plus profond silence et étale de nombreux et volumineux dossiers.

Discours de M. le Provost de Launay

M. Le Provost de Launay a la parole.

L'orateur déclare qu'il n'a aucune préoccupation de parti, aucune préoccupation religieuse. Il parle comme Français dans une question qui intéresse la France entière.

Il remonte aux préparatifs de l'expédition. Selon lui, il n'en fut jamais de plus mal conçue, de plus mal exécutée.

On a envoyé, à Madagascar, plus de 15,000 hommes. Il y est resté plus de 8,000 hommes. (Mouvement.)

Dès le début de l'expédition apparaît le manque de direction et le conflit funeste entre la guerre et la marine.

Dès le début aussi apparaissent les Anglais ; et on les verra sur le terrain, jusqu'au moment où le général Galliéni les fera disparaître.

A peine notre armée fut-elle à Tananarive qu'à Paris on jugea utile de remplacer l'autorité militaire par l'autorité civile, et le chois se porta sur un fonctionnaire totalement étranger aux questions coloniales.

Ce fonctionnaire, dit M. Le Provost de Launay, était, de plus, un homme politique qui fut jugé le monde sait que, à Madagascar, protestant vient dire Anglais ; catholique vent dire Français.

Le fait a eu des conséquences désastreuses. Les protestants français eux-mêmes ne le nient pas.

Dès le début, le résident général s'est trouvé de plus en plus en désaccord avec le commandant en chef. Il en est dans les mesures que vient de prendre le général Galliéni.

Cela dit, comment en fait-il que le gouvernement actuel, qui n'avait pas la responsabilité de la nomination du résident général, ait si longtemps hésité à la rappeler ?

INCIDENT

M. Le Provost de Launay. — Nous avons reçu, de certaines parties, des attaques de la Marine, qui était à ce moment députée du Havre. (Mouvements divers). Vendre nommer M. Laroche, le gouverneur général de Tonkin.

M. André Lebon, ministre des colonies. — Je suis responsable de la nomination de M. Laroche mais, je déclare que jamais l'influence à laquelle il vient d'être fait allusion pour la nomination de M. Laroche, ne s'est exercée et ce ne qui me concerne personnellement, je déclare qu'aucune influence n'est intervenue pour la nomination de M. Laroche jusqu'au mois de septembre. (Applaudissements).

M. Barthou. — Je tiens à préciser que c'est moi qui ai signé la nomination de M. Laroche et que je n'ai subi aucune influence.

M. Le Provost de Launay. — J'ai trop le respect de la parole donnée pour croire ces affirmations (Rumeurs diverses à gauche).

Il fait seulement observer que j'ai seulement parlé de la nomination projetée de M. Laroche comme gouverneur.